



## ***Neuvième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions***

### **Séance d'ouverture**

Déclaration prononcée par

**S.E. M. Félix Baumann**  
**Représentant permanent de la Suisse**  
**auprès de la Conférence du désarmement**

Genève, le 2 septembre 2019

---

M. le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à Genève aux noms des autorités suisses à l'occasion de cette 9<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je voudrais en tout premier lieu remercier le Sri Lanka pour sa conduite avisée de la Convention au cours de l'année écoulée et la préparation de cette importante réunion. Je suis également particulièrement ravi de partager le podium avec d'éminents représentants de l'ONU, du CICR et de la société civile. Notre Convention est le fruit d'une collaboration exemplaire entre différents acteurs du désarmement et humanitaires afin d'atteindre un but commun. Cette cérémonie souligne cet état de fait à juste titre.

Un important chemin a été parcouru depuis l'adoption de la Convention il y a plus de dix ans. Les progrès que nous avons collectivement accompli sont sans nul doute remarquables. Pour autant, beaucoup reste encore à faire afin que ses objectifs humanitaires se réalisent pleinement.

Le fait que les armes à sous-munitions aient été employées dans divers conflits au cours des dernières années et que ce risque persiste toujours nous rappelle l'importance d'agir. Ces armes continuent de faire de nouvelles victimes, même si leur nombre semble avoir diminué au cours des deux dernières années. Pour sa part, la réalisation pleine et entière des dispositions de la Convention par ses Etats parties nécessitera encore d'importants efforts, en particulier dans le domaine de la dépollution et la destruction des restes d'armes à sous-munitions.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il y a quatre ans, la Conférence d'examen de Dubrovnik a adopté un plan d'action comprenant des objectifs ambitieux. Notre réunion constitue la dernière étape avant l'élaboration d'un nouveau plan d'action. Elle représente donc une importante occasion afin d'évaluer les avancées accomplies lors des dernières années et de préciser les mesures nécessaires afin d'aller de l'avant, alors que nous nous projetons vers la 2<sup>ème</sup> Conférence d'examen.

Dans ce contexte, je souhaiterais souligner trois défis qu'il me semble spécialement important de relever.

Premièrement, une importance particulière doit continuer d'être accordée à l'**universalisation** de la Convention. Celle-ci est essentielle pour que la CCM déploie pleinement ses effets. Je voudrais exprimer toutes mes félicitations à la Namibie, à la Gambie et aux Philippines pour leur accession à la Convention au cours de l'année écoulée, le nombre d'Etats parties se montant aujourd'hui à 106. Malgré ces développements positifs, il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé à Dubrovnik de 130 Etats parties d'ici à la 2<sup>ème</sup> Conférence d'examen. Nous devons donc continuer, voire intensifier, nos efforts dans cette direction, en plaçant une attention particulière sur les Etats contaminés, dont plus de la moitié reste en dehors de la CCM.

Le **second élément** que je souhaite relever est lié au fait que nous avons célébré l'année passée le dixième anniversaire de la Convention. Les dispositions relatives à la destruction des stocks et à la dépollution des zones contaminées fixent des **délais** pour leur réalisation. Toute une série d'Etats parties s'en approchent sans avoir pu pour autant s'acquitter pleinement de leurs obligations. Nous traiterons cette année les premières demandes de prolongation des délais. Il sera essentiel que ces demandes fassent l'objet d'un étroit suivi, en ligne avec les procédures adoptées pour ce faire. Il sera donc important d'avoir en place la méthodologie et les procédures nécessaires afin de pouvoir traiter ces demandes. Il convient en même temps de souligner que les demandes de prolongation devraient représenter une exception et non pas la norme – ceci est essentiel à la réalisation des objectifs de la Convention.

**Troisième** et dernier point que je souhaite soulever, le renforcement des **synergies** avec des instruments ou processus pertinents pour la Convention. Nous avons vu des développements prometteurs en la matière ces dernières années. Par exemple, l'organisation d'événements communs ou d'échanges avec la Convention d'Ottawa sur la thématique de la remise à disposition des terres et l'assistance aux victimes. Nous sommes convaincus que la poursuite et l'intensification de telles coopérations –également avec d'autres instruments comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées – contribuera de manière significative à l'efficacité de nos efforts.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les défis que je viens de mentionner ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Relever celui posé par les questions devient de plus en plus urgent, notre réunion étant directement affectée par celle-ci. Je suis certain que collectivement nous serons à-mêmes de les relever. Cette neuvième Assemblée nous fournit l'occasion d'envoyer un signal fort de notre volonté sans faille d'aller de l'avant. Je suis persuadé que l'esprit de coopération se manifesterá pleinement pendant les trois jours à venir et nous permettra d'envoyer un message fort à partir de Genève.

Avec ces mots, je vous souhaite, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour cette réunion.

Je vous remercie.

